

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021 à 18h30

Présents : Anne BAYON de NOYER, Françoise CARRIAU, Karine ROUSSILLAT, Jean- François BERNARD, François BORNE, Sophie BARRET, Eva PICARD, Jean- Noël PERRIN, Françoise LE GOAREGUER, Bénédicte DELAUNAY, Nicolas THIEULIN, Rémi PÉRU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Anne BAYON de NOYER, Maire, a délibéré sur les points suivants :

- 1) **Décide la tenue définitive des réunions de conseil municipal dans la salle des associations**, pour des raisons d'accessibilité, de capacité et de praticité.
- 2) **Approuve des décisions modificatives du budget** pour le standard téléphonique de la mairie, les charges transférées intercommunales, des travaux de canalisation des eaux pluviales à l'école, les travaux de création de la mare, et en dépenses de personnel, suite au maintien des contraintes sanitaires.
- 3) **Pour se mettre en conformité avec la demande de la trésorerie, le conseil municipal établit la liste des dépenses à imputer à la ligne comptable « fêtes et cérémonies ».**
- 4) **Renouvelle son adhésion au groupement d'achat du Syndicat d'Energie d'Indre et Loire pour la fourniture d'électricité.**
- 5) **Est nommé M. Gilles CHAMPION à la fonction de « correspondant défense » de la commune**, qui fera le lien entre le ministère des Armées, les élus de la commune et les habitants.
- 6) Est informé de la réception du **rapport sur la qualité et le prix du service Eau et Assainissement 2020** de la CCBVC.
- 7) Donne un **avis favorable au projet arrêté de Plan Local de l'Habitat**, élaboré au niveau communautaire par la CCBVC.
- 8) **Accepte la délégation partielle du droit de préemption urbain par la CCBVC**, sur les zones U et Au, suite à l'approbation du PLU Intercommunal.
- 9) **Institue l'obligation de permis de démolir sur le territoire de la commune**, avant tout projet de démolition totale ou partielle d'un bâtiment.
- 10) **Approuve le rapport de la commission des charges transféré de la CCBCV**, et le tableau de répartition entre les communes membres.
- 11) **Vote une subvention de 250€ à l'AVCVC**, qui n'en avait pas sollicité depuis le début de l'année 2021.
- 12) **Approuve des demandes de subventions au Département Touraine au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022**, pour les travaux du centre bourg tranche 1 et2 (aménagement d'un nouveau parking, et requalification du centre bourg).
- 13) **Approuve des demandes de subventions à l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux 2022**, pour les travaux du centre bourg tranche 2, et le renforcement de la défense incendie (ajout de bornes incendie rue de la Thibaudière et Rouvre).
- 14) **Approuve la demande d'adhésion de la commune de St Antoine du Rocher au Syndicat des Cavités 37.**
- 15) **Décide le maintien de la fête de Noël**, vendredi 10 décembre 2021.
- 16) **Le voyage des anciens se déroulera mercredi 19 janvier**, et commencera par la visite d'une chocolaterie, un déjeuner à Loches ou au Louroux, et la visite de l'ensemble Bergerault à Ligueil. Si le voyage était annulé pour des raisons sanitaires, les inscrits recevront un colis, en compensation.
- 17) Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 15 janvier 2022, à 18h, sous réserve des contraintes sanitaires.
- 18) **Le CMJ pourra se rendre à l'Assemblée Nationale**, à l'invitation de Sophie Métadier et Daniel Labaronne, Députés d'Indre et Loire, le 14 février prochain, avec les CMJ de Reignac et Cormery. Les frais de transport seront répartis entre les 3 communes.